

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 27 Mars 2023

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Guillaume COMBIER, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Annick MONLON, Christiane PESCE, Mathieu POTHERAT et Christophe WAÏT.

Excusés : Mmes et MM. Emmanuel CHERMETTE et Carole SOULIER.

Madame Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

Quorum : 8

Ordre du Jour :

- Arrêt du procès-verbal du 27 Février 2023
- Déclarations d'intention d'aliéner
- Approbation du compte de gestion 2022 (budgets commune et assainissement)
- Vote du Compte administratif 2022 et affectation du résultat (budgets commune et assainissement)
- Vote du budget 2023 (budgets commune et assainissement)
- Vote des taux des taxes foncières et taxe d'habitation
- Financement des charges dues au SYDER
- Application de la fongibilité des crédits sur budget 2023
- Fonds de concours CCSB
- Garantie d'emprunt à Alliade Habitat
- Projet de mise en place de composteur
- Projet de convention avec l'agence technique départementale
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses

Le procès-verbal du conseil municipal du 27 Février 2023 est arrêté à l'unanimité.

■ Déclarations d'intention d'aliéner (DIA)

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter les propriétés en vente Rue des Bonnerues, Rue des Terres Dessus, Lieu-dit au Plat, Route du Beaujolais et Route de Chiroubles.

■ Budget de la commune

1/ Compte administratif 2022

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif de la comptabilité du budget principal s'élevant à :

➤ Dépenses de fonctionnement : 815 107.43 €

- Recettes de fonctionnement : 1 010 800.12 €
- Soit un excédent de fonctionnement de 195 692.69 €**
- **Excédent de fonctionnement de clôture : 195 692.69 €**

- Dépenses d'investissement : 139 507.76 €
- Recettes d'investissement : 630 988.26 €
- Soit un excédent d'investissement de 491 480.50 €**
- **Excédent d'investissement de clôture de 805 058.14 €**

Les restes à réaliser s'élèvent à 238 786.26 € en dépenses et à 764 044.24 € en recettes

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement soit 195 692.69 € en réserves d'investissement.

2/ Compte de gestion 2022 :

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du receveur pour la comptabilité du budget principal de la commune.

3/ Vote du budget 2023 :

Les élus ont adopté le budget 2023 qui s'équilibre :

- **en section de fonctionnement à 812 081 €**
- **en section d'investissement à 3 151 793.09 €**

4/ Investissement 2023 :

Dans le cadre de ce budget, seront notamment financés :

- L'achat de la licence IV
- L'achat de matériels divers (bancs, outillages...)
- Construction du bâtiment en vue du commerce, de la micro-crèche, de la bibliothèque et de l'extension de la mairie.
- Les travaux de viabilisation des lots aux Frébouches

▪ Budget M49 - Assainissement

1/ Compte administratif 2022

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif de la comptabilité du budget annexe M49 – Assainissement s'élevant à :

- Dépenses d'exploitation : 43 766.64 €
- Recettes d'exploitation : 182 639.14 €
- Soit un excédent d'exploitation de 138 872.50 €**
- **Excédent d'exploitation de clôture : 138 872.50 €**

- Dépenses d'investissement : 166 730.93 €
- Recettes d'investissement : 166 943.61 €
- Soit un excédent d'investissement de 212.68 €**
- **Excédent d'investissement de clôture de 25 118.01 €**

Il n'y a pas de restes à réaliser.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Affectation en réserves de 100 000 €
- Report en section de fonctionnement de 38 872.50 €

2/ Compte de gestion 2023 :

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du receveur pour la comptabilité du budget annexe M49 – assainissement.

3/ Vote du budget 2023 :

Les élus ont adopté le budget 2023 qui s'équilibre :

- **en section de fonctionnement à 76 030.75 €**
- **en section d'investissement à 185 428.76 €**

4/ Investissements 2023 :

Dans le cadre de ce budget, seront notamment financés les travaux de mise en séparatif des Frébouches.

▪ **Vote des taux de taxes foncières et taxe d'habitation**

Le Conseil Municipal décide de fixer les taux communaux pour l'année 2023 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26.38 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25.74 %
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres : 8.38 %

▪ **Financement des charges dues au SYDER**

L'état des charges dues au SYDER au titre de l'année 2023 (relatif à la consommation d'éclairage public et aux travaux d'enfouissement des lignes) s'élève à 84 723,49 €.

Compte tenu du montant à payer, le Conseil Municipal décide de fiscaliser l'intégralité de la charge à payer au SYDER.

▪ **Application de la fongibilité des crédits sur budget 2023**

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire. Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et de fixer la limite de ces mouvements à 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

▪ **Fonds de concours CCSB**

Dans le cadre du projet de rénovation énergétique du groupe scolaire, le Conseil Municipal décide de solliciter l'attribution du fonds de concours auprès de la CCSB.

▪ **Garantie d'emprunt à Alliade Habitat**

Le Conseil Municipal décide d'accorder à Alliade Habitat une garantie d'emprunt à hauteur de 25% soit 71 928 € concernant les logements locatifs sociaux situés Place des Pasquiers (à l'angle de la rue de l'Égalité).

▪ **Projet de convention avec l'agence technique départementale**

Le Conseil Municipal décide de signer, auprès du Conseil Départemental du Rhône, une convention de service d'assistance technique d'aide à l'équipement rural concernant le domaine de l'assainissement collectif mais également sur des principes élargis comme la voirie, l'aménagement de l'espace public, les missions de conseil, l'assistance à Maitrise d'Ouvrage...

▪ **Compte-rendu des commissions :**

Commission « Vie scolaire / Fleurissement »

- Compte-rendu donné du conseil d'école du 14 Mars 2023 :
Rentrée, bilan des évaluations, projet danse et marathon, séances de piscine...
Demande des enseignants de disposer d'un petit frigo ainsi qu'un lecteur CD
Services périscolaires

Commission « Voirie »

- Budget voirie 2023 affecté pour la rue des Trions et sur le pont du Buyat.
- STOP Rue du Châtelard installé
- Proposition d'installer un STOP Chemin des Boccards à l'intersection avec la Route du Beaujolais (visibilité de la départementale presque inexistante)
- Panneau d'information du passage à niveau installé sur le chemin de la lagune
- Nettoyage de printemps le 15 Avril prochain avec la présence des JSP, inscription des volontaires en mairie

Commission « Bâtiments »

- L'entreprise PEYNET interviendra prochainement à l'Eglise
- Une étude pour l'insonorisation du restaurant scolaire va être engagée
- Un rendez-vous est prévu le 25 Avril prochain avec le CAUE concernant le projet de désimperméabilisation de la cour de l'école
- Un rendez-vous est prévu également le 29 Mars pour l'implantation de l'éclairage public dans le cadre du projet centre-village

▪ **Points divers :**

Projet de mise en place de composteur

La gestion des bio déchets deviendra obligatoire début d'année 2024. Les élus membres de la commission déchets de la CCSB proposeront un projet de mise en place d'un composteur-test afin de juger de l'implication des habitants et de permettre à terme d'étendre cette solution à toute la population.

Opération « collecte des téléphones usagés », organisé par la CCSB dans le cadre du Tour de France, une communication sera faite prochainement pour cette opération.

▪ **Questions diverses :**

Néant

PV arrêté le 25 Avril 2023,

Le Maire,
Jacky MENICHON

La secrétaire,
Christiane PESCE

